



77e Assemblée générale du 1^{er} avril 2026, point 4.2 de l'ordre du jour

Cotisations de l'association des Ecoles Catholiques de Suisse 2027

Catégorie membres à part entière

La facturation se fonde sur les effectifs de l'année scolaire 2025/2026 relevés par l'Office fédéral de la statistique.

**taxes de droit d'auteur
tarifs 2022 - 2026*

Contributions par élève du degré primaire et secondaire I

Ecoles primaires et écoles secondaires	CHF	9 / élève	3.12
--	-----	-----------	------

Contributions par élève du degré secondaire II

Ecoles préparant à la maturité/Ecole de culture générale/ Formation professionnelle	CHF	16 / élève	8.86
--	-----	------------	------

Contributions par élève du degré tertiaire Ecoles supérieures/

Hautes écoles/Hautes écoles spécialisées/	CHF	24 / élève (plein temps)	16.56/23.73
formation professionnelle supérieure	CHF	9 / élève (temps partiel)	2.61/3.83

Contributions minimales et maximales par école

Contribution minimale	CHF	550 / an
Contribution maximale	CHF	10'000 / an

Prestations fournies aux membres à part entière:

- Publication du portrait/profil sur le site www.ecolescatholiques.ch
- Mise en ligne des informations d'actualité et sur manifestations des écoles dans les rubriques web correspondants
- Utilisation de l'offre de services sur la plate-forme Internet, annonce des postes vacants p.ex.
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat
- Prise en compte dans les médias imprimés et sollicitations
- Publication des cours de langues et des cours d'été au travers d'un prospectus
- Prise en charge des taxes de droits d'auteur (Suissimage et ProLitteris) par la RKZ *

Catégorie membres associés

Contribution forfaitaire :

- Ecoles	CHF	660 / an
- Institutions ou d'autres organisations sans école	CHF	300 / an

Prestations fournies aux membres associés :

- Publication du portrait/profil sur le site www.ecolescatholiques.ch
- Conseils aux parents intéressés et recommandation de l'école par le secrétariat

Catégorie membres individuels

Contribution forfaitaire	CHF	100 / an
--------------------------	-----	----------

** Pour information :*

En 2025, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) a pris en charge des taxes d'un montant de CHF 24'819 pour un total de 4'780 élèves des membres à part entière.